

RAPPORT DE GESTION

à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 28 avril 2017

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de gestion du 106^e exercice social de votre société et de soumettre à votre approbation les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016 ainsi que nos propositions de répartition bénéficiaire.

Le résultat net consolidé 2016 s'élève à 20,38 millions d'euros contre 19,96 millions d'euros en 2015.

PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES ET RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Les produits des activités ordinaires s'établissent à 156,83 millions d'euros, en hausse de 40,08 millions d'euros par rapport à 2015. Ils comprennent principalement : (a) le revenu dégagé par la cession de l'immeuble C du projet Vaci Greens à Budapest (€ 44,25 M), (b) la dernière tranche du projet Trebel à Bruxelles (€ 17,61 M), (c) les revenus liés aux ventes des appartements des projets Port du Bon Dieu à Namur (€ 15,32 M), Les Brasseries de Neudorf à Luxembourg (€ 14,84 M), Au Fil des Grands Prés à Mons (€ 13,01 M), UP-site à Bruxelles (€ 11,50 M) et La Sucrierie à Ath (€ 6,74 M) ainsi que (d) les revenus locatifs des immeubles Vaci Greens et Hermès Business Campus (Bucarest) pour 11,73 millions d'euros.

Les autres produits opérationnels (€ 8,85 M) comprennent principalement les refacturations de charges locatives et frais divers des immeubles en location (€ 5,24 M) ainsi que les plus-values dégagées d'une part, sur la cession de la participation Senior Island (projet City Dox) en fonction de l'état d'avancement de la construction de la maison de repos (€ 1,71 M) et d'autre part, sur la cession des titres AIR Properties à Luxembourg (solde de € 1,09 M).

Le résultat opérationnel s'élève à 35,35 millions d'euros influencé majoritairement par la vente de l'immeuble C du projet Vaci Greens (Budapest ; € 12,28 M), par la contribution du projet Trebel livré au Parlement européen (€ 8,57 M) ainsi que par les ventes d'appartements des divers projets résidentiels dont principalement Au Fil des Grands Prés (Mons), Port du Bon Dieu (Namur), Les Brasseries de Neudorf (Luxembourg) et Palatium (Bruxelles) pour respectivement € 2,24 M, € 1,50 M, € 1,23 M et € 1,08 M.

Les revenus locatifs nets de charges des immeubles Vaci Greens (Budapest ; € 5,74 M), HBC (Bucarest ; € 3,91 M) et Nysdam (La Hulpe ; € 0,5 M) ainsi que les ventes des participations AIR Properties (€ 0,99 M) au Luxembourg et Senior Island à Anderlecht (projet City Dox ; € 1,71 M) apportent une contribution complémentaire au résultat. Enfin, les frais généraux s'élèvent à 7,49 millions d'euros.

Le résultat financier net s'établit à -9,42 millions d'euros contre -6,01 millions d'euros en 2015. La hausse des charges financières nettes s'explique principalement par l'augmentation de l'endettement net moyen d'ATENOR couplée à la baisse de l'activation des charges financières par rapport à l'exercice précédent.

Impôts sur le résultat : Le montant de ce poste s'élève à 5,41 millions d'euros (contre € 7,94 M en 2015). Ce poste reprend tant les impôts sociaux que les impôts différés actifs et passifs liés à l'évolution de la commercialisation des projets cités plus haut.

Tenant compte de ce qui précède, le résultat net part de groupe de l'exercice s'élève donc à 20,38 millions d'euros comparé à 19,96 millions d'euros en 2015.

BILAN CONSOLIDÉ

Les capitaux propres consolidés s'élèvent à 139,39 millions d'euros contre 126,80 millions au 31 décembre 2015, soit une hausse de près de 10%.

Au 31 décembre 2016, l'endettement consolidé net s'établit à 305,08 millions d'euros à comparer à un endettement consolidé net de 339,34 millions d'euros au 31 décembre 2015. L'endettement consolidé se décompose d'une part, en un endettement à long terme à hauteur de 226,42 millions d'euros et d'autre part, en un endettement à court terme de 224,05 millions d'euros. La trésorerie disponible s'élève à 145,40 millions d'euros contre 23,16 millions d'euros à fin 2015.

La forte augmentation des liquidités s'explique principalement par les émissions obligataires de 86,1 millions d'euros contractées au mois d'octobre ainsi que par la vente de l'immeuble C du projet Vaci Greens en décembre 2016 (€ 44 M).

Les « Immeubles destinés à la vente » classés en « Stocks » représentent les projets immobiliers en portefeuille et en cours de développement. Ce poste s'élève à 429,21 millions d'euros en progression nette de 85,04 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2015 (344,17 millions d'euros). Cette variation résulte principalement (a) de l'acquisition du projet Realex et des terrains du projet Dacia (Bucarest), de la poursuite des travaux des projets Vaci Greens (Budapest), Hermès Business Campus (Bucarest), The One et Palatium (Bruxelles), Les Brasseries de Neudorf (Luxembourg) et Port du Bon Dieu (Namur) contribuant ensemble pour 162,97 millions d'euros et (b) de la vente de l'immeuble C du projet Vaci Greens, de l'immeuble Port du Bon Dieu - Lot 2 (siège de la banque CBC à Namur), de la dernière tranche du projet Trebel et des cessions des appartements des projets Port du Bon Dieu, UP-site et Les Brasseries de Neudorf qui viennent réduire le stock à hauteur de 97,13 millions d'euros. Le solde de ce poste se répartit sur les autres projets en développement.

ACTIONS PROPRES

Suite aux diverses opérations d'acquisitions et de cessions d'actions réalisées durant l'année 2016, ATENOR s.a. détient, au 31 décembre 2016, 11.308 actions propres (à comparer à 4.480 au 31 décembre 2015).

Le nombre d'actions ATENOR détenues au 31 décembre 2016 par la filiale Atenor Group Investments s'élève à 163.427 (situation inchangée par rapport à décembre 2015).

PROJETS EN PORTEFEUILLE

L'ensemble des projets a connu une évolution favorable au cours de l'année 2016. Cette année encore, nous soulignerons la diversité des sources de résultats, conséquence de la diversification fonctionnelle et géographique de nos activités et des projets en portefeuille. Par ailleurs, la présence des projets à différents stades de développement apporte un niveau appréciable de visibilité sur les revenus futurs.

A la suite des dernières transactions, le portefeuille compte actuellement 16 projets en développement pour un total de l'ordre de 630.000 m².

> **THE ONE - Quartier Européen, rue de la Loi, Bruxelles (29.000 m² de bureaux, 9.000 m² de logements)**

Les travaux de construction se sont poursuivis conformément au planning en vue d'une réception provisoire fin 2018.

Sur le plan commercial, 35% des appartements sont déjà vendus (hors réservations). La campagne de marketing sera lancée dans le courant de l'année 2017. Des premiers contacts sont par ailleurs en cours concernant la location des bureaux.

Le recours au Conseil d'Etat introduit par des associations bien connues contre le permis d'urbanisme n'a pas enregistré d'évolution.

> REALEX - Quartier Européen, entre les rues de la Loi et de Lalaing, Bruxelles (tour de bureaux de 42.000 m²)

Voisin du projet The One, le Realex est un projet de bureaux d'environ 42.000 m² (culminant à 114 mètres) pour lequel les permis sont déjà obtenus. Son lancement pourrait être envisagé en 2017, en fonction de l'évolution des marchés, et particulièrement des besoins des institutions européennes. Par ailleurs, des accords ont été conclus en vue de l'acquisition des deux parcelles voisines le long de la rue de la Loi, donnant la possibilité soit de développer un nouveau projet de l'ordre de 10.000 m², soit d'étendre le projet Realex.

Pour rappel, le projet est détenu à 90% par ATENOR.

> PALATIUM - Quartier Louise, à côté du palais de justice, Bruxelles (de l'ordre de 14.000 m² mixte)

Les travaux de redéveloppement entamés fin 2015 se sont poursuivis en vue d'une réception provisoire fin 2017. Sur le plan commercial, 78 des 152 appartements (51%) ainsi que les trois surfaces de bureaux ont déjà trouvé preneur. Depuis février 2017, trois appartements témoins soutiennent la commercialisation.

> CITY DOX - Zone du Canal, quai de Biestebroek, Anderlecht (de l'ordre de 165.000 m² mixte)

Les travaux de construction de la première phase portant sur la construction de 93 logements, de 8.500 m² de services intégrés aux entreprises, de 71 unités de résidence-services et d'une maison de repos, soit 39.500 m² au total se sont poursuivis. Pour rappel, la filiale réalisant la maison de repos a fait l'objet d'un engagement de cession en décembre 2015 à un investisseur institutionnel ; la marge est dégagée au fur et à mesure de la construction. Appuyée par un marketing ciblé, la commercialisation a été lancée et les premiers compromis ont été signés.

Par ailleurs, l'instruction de la demande de permis de lotir portant sur la deuxième phase du projet, essentiellement à caractère résidentiel, introduite en mai 2016 est toujours en cours. Pour rappel, cette deuxième phase englobe le marché de promotion lancé par citydev.brussels et remporté par ATENOR ; il porte sur 16.393 m² de logements dont 12.471 m² destinés à du logement conventionné.

> VICTOR - Quartier du Midi, face à la Gare du Midi, Bruxelles (109.500 m² mixte)

Le schéma directeur du quartier Midi devrait recevoir force réglementaire sur base des dispositions prévues dans le COBAT (Élaboration d'un Plan Directeur de Développement : PAD). L'approbation du nouveau COBAT a visiblement pris du retard par rapport aux dates avancées dans les déclarations politiques. A la suggestion de l'autorité délivrante, ATENOR étudiera, une fois le cadre urbanistique arrêté, le lancement d'un concours d'architecture intégrant les derniers paramètres repris dans le schéma directeur. A l'issue de ce concours, et parallèlement à l'instruction urbanistique du schéma directeur, les demandes de permis d'urbanisme et d'environnement seront déposées dans les meilleurs délais, en vue d'une réalisation du projet Victor à l'horizon 2021, comme indiqué dans le programme du Gouvernement.

> LES BERGES DE L'ARGENTINE - La Hulpe (projet résidentiel et de services de l'ordre de 26.000 m²)

Le permis pour la rénovation des bâtiments historiques (4.000 m² de bureaux et 4 logements) a été délivré le 5 janvier dernier. Le début des travaux est prévu au deuxième trimestre.

En outre, suite à l'approbation du PCAR par la Région en novembre dernier, les études ont été lancées par la Commune pour sa réalisation. L'objectif est d'introduire en 2017, après approbation du PCAR, une demande de permis pour le reste du projet, à caractère essentiellement résidentiel.

> LE NYSDAM - La Hulpe (immeuble de bureaux de l'ordre de 15.600 m²)

De nouveaux baux ont récemment été conclus portant le taux de location à 80% ; des contacts se poursuivent pour la location du solde des surfaces.

Pour rappel, cet immeuble de 15.600 m² et 408 places de parking a été acquis en 2015 en vue d'un futur redéveloppement.

> PORT DU BON DIEU LOT 1 - Namur (140 logements, 5 commerces, 1 restaurant, soit 20.614 m²)

Les réceptions définitives des appartements sont en cours et l'aménagement des abords est terminé. La totalité des appartements et des surfaces commerciales sont vendues.

> PORT DU BON DIEU LOT 2 - Namur (Achat/Vente de terrain - 7.600 m² de bureaux)

Les travaux de construction commencés en janvier 2016 évoluent conformément au calendrier pour une livraison prévue au plus tard en octobre 2017. La marge de promotion est prise au fur et à mesure de la construction.

> AU FIL DES GRANDS PRÉS - Quartier de la galerie commerciale « Les Grands Prés », Mons (de l'ordre de 70.000 m² mixte)

Les quatre blocs de la première phase (134 logements au total) dont le premier a été réceptionné en décembre dernier, sont prévendus à 100%. Ce rythme a permis de lancer la commercialisation des 5^e et 6^e blocs de logements (68 appartements) et d'entamer la construction du 5^e bloc. A ce jour, la moitié de ce 5^e bloc est déjà vendu.

Le PCAR englobant les autres parcelles du projet et reliant la galerie commerciale à la nouvelle gare a été adopté. Il permettra à terme le développement de plusieurs centaines de logements, de commerces de proximité et de bureaux. Une demande de permis d'urbanisme a été introduite en février 2017, à la suite de quoi un premier permis d'urbanisme pour des bureaux sera déposé.

> LA SUCRERIE - Ath (183 logements, 3 commerces, 1 crèche, soit 20.000 m²)

Les travaux de construction des trois premiers blocs (75 unités et 1 crèche) se sont poursuivis, les deux premiers blocs ayant été réceptionnés et la livraison du troisième étant prévue pour le second trimestre 2017. A ce jour, 66% des appartements sont vendus.

La commercialisation des 4^e et 5^e blocs (17 et 35 logements) dont la construction a respectivement démarré en avril et décembre 2016 suit le rythme du marché régional.

> LES BRASSERIES DE NEUDORF - Luxembourg-ville (87 logements, 12 commerces, soit 11.500 m²)

La fin des travaux de construction a dû être reportée à avril 2017 en raison de retards d'exécution de l'Entreprise Générale, sans conséquences financières pour ATENOR. Depuis décembre 2016, plusieurs dizaines d'appartements ont pu être réceptionnés.

Pour rappel, tous les appartements sont vendus ; 3 surfaces commerciales restent disponibles à l'achat.

> NAOS - Site de Belval, Grand-Duché de Luxembourg (immeuble de bureaux et commerces - 14.000 m²)

Une demande de permis d'urbanisme portant sur 14.000 m² de bureaux et commerces a été déposée en novembre. Les travaux de terrassement ont débuté en janvier 2017. L'immeuble est prêté à 50% suite à la signature de baux avec les sociétés informatique Arqs et de conseil, d'audit, et de services comptables A³T.

Pour rappel, le projet est réalisé par la société luxembourgeoise « NAOS », dont ATENOR détient 55%.

> HERMES BUSINESS CAMPUS - Boulevard D. Pompeiu, Bucarest (73.180 m² de bureaux)

Suite à l'avancée des négociations pour la location du solde des surfaces disponibles, les trois immeubles (72.000 m²) sont à présent totalement loués.

Le troisième immeuble a, comme prévu, été livré en décembre 2016, son locataire unique Genpact occupant les 8 étages au fur et à mesure de son installation et de la finalisation des aménagements locatifs.

Les perspectives du marché locatif de bureaux demeurent favorables dans ce pays en croissance économique. Des premières démarches sont menées en vue de la vente de ces immeubles, sans qu'il ne soit possible à ce stade d'en préciser le timing.

> DACIA – Intersection Calea Victoria et Boulevard Dacia, CBD, Bucarest (12.000 m² de bureaux)

Une demande de permis portant sur 12.000 m² de bureaux sera introduite dans les prochains mois. Pour rappel, ATENOR a acquis deux parcelles contiguës dans le CBD de Bucarest situé à l'intersection de deux artères principales de la capitale roumaine : Calea Victoria et Boulevard Dacia.

Le marché locatif a déjà manifesté son intérêt pour ce projet idéalement situé.

> VACI GREENS – Vaci Corridor, Budapest (130.500 m²)

Dans un marché de l'investissement très actif, nous avons conclu la vente des trois premiers immeubles de Vaci Greens. Le bloc C (un seul locataire) a été vendu en novembre 2016, le bloc A (multi-locations) en février 2017 et le bloc B (60% d'occupation au moment de la vente) a fait l'objet d'une convention de cession fin février 2017. Ces 3 cessions auront généré plus de 140 millions d'euros de chiffre d'affaires.

Les travaux du 4^e bloc, l'immeuble Vaci Greens D (17.000 m²), suivent leur cours pour une livraison prévue au 1^{er} trimestre 2018. Cet immeuble bénéficie d'une pré-location à hauteur de 3.200 m². Des études architecturales sont menées quant au développement des deux derniers blocs du campus (45.000 m²).

D'une manière générale, les perspectives économiques demeurent favorables et continuent à influencer positivement le marché de la location de bureaux et de l'investissement.

AUTRES ÉVOLUTIONS

La vente des derniers appartements du projet UP-site se poursuit à un rythme satisfaisant. Les réceptions définitives ont été obtenues fin octobre 2016.

Pour rappel, le 29 novembre 2016, les actionnaires de référence ont renouvelé la convention d'actionnaires qui les lie pour une période d'au moins 5 ans exprimant ainsi leur soutien à la stratégie menée par ATENOR depuis quelques années. Cette convention fixe à 33,75% le pourcentage de détention des actions soumises au pacte d'actionnaires.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Les informations relatives à l'utilisation d'instruments financiers dérivés sont données dans le rapport financier annuel.

STOCK OPTION PLANS

En date du 3 mars 2016, ATENOR a émis une nouvelle tranche de plan d'options sur actions (SOP 2016) de la filiale dénommée Atenor Group Investments (AGI). Les options émises sur cette filiale bénéficient au Management, au personnel et aux prestataires de services d'ATENOR.

Ce SOP 2016 sera exerçable durant les trois périodes suivantes : du 11 mars au 31 mars 2019, du 9 mars au 31 mars 2020 et du 8 mars au 31 mars 2021.

Le 3 mars 2016, le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité de rémunération, a distribué 528 options sur actions Atenor Group Participations (AGP) conformément à la politique de rémunération décrite dans la partie « Corporate Governance ».

AUTRES INFORMATIONS

La société n'a ni succursale, ni activité en R&D.

APPLICATION DES NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES (IFRS).

Les informations financières de l'exercice 2016 sont arrêtées et présentées conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne. Le rapport financier annuel est mis à disposition des actionnaires. Il fait partie intégrante du présent rapport de gestion.

AFFECTATION BÉNÉFICIAIRE (RÉSULTATS STATUTAIRES D'ATENOR S.A.)

Les comptes annuels statutaires de la s.a. ATENOR font apparaître un bénéfice social de l'exercice de € 6.888.429,66.

En dehors des opérations reflétées dans les comptes consolidés, le résultat 2016 s'explique principalement par les cessions d'emphytéoses liées aux projets Trebel et UP-site, les ventes des logements des projets La Sucrierie (Ath), Au Fil des Grands Prés (Mons), la prise en charge des frais généraux et de structure ainsi que les charges financières principalement liées aux emprunts obligataires et au nouveau programme EMTN.

Votre Conseil vous propose d'approuver les comptes annuels au 31 décembre 2016 et d'affecter le bénéfice social de l'exercice d'ATENOR s.a. comme suit :

Bénéfice de l'exercice à affecter	€ 6.888.429,66
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	€ 35.355.022,75
Bénéfice à affecter	€ 42.243.452,41
Tantièmes	€ 316.000,00
Affectation à la réserve légale	€ 344.421,48
Rémunération du capital *	€ 11.464.326,72
Bénéfice à reporter	€ 30.118.704,21

* Suspension du droit au dividende des actions propres détenues par ATENOR s.a. (11.308), sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale

PROPOSITION DE DIVIDENDE

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale du 28 avril 2017 le versement, au titre de l'exercice 2016, d'un dividende brut de 2,04 euros par action (+ 2%), soit un dividende net de pré-compte (30 %) de 1,428 euro par titre.

Sous réserve d'approbation par l'Assemblée Générale, le dividende sera mis en paiement à partir du 4 mai 2017*.

- Date de détachement : 2 mai 2017
- Date de l'arrêté : 3 mai 2017
- Date de paiement : 4 mai 2017

* à l'exception des actions propres dont le droit au dividende sera suspendu

DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

En ce qui concerne la déclaration de gouvernance d'entreprise (comprenant, entre autres, le rapport de rémunération (conformément à l'article 96§3 du C.Soc.), la description des systèmes de contrôle interne, de la gestion des risques et les autres informations réglementaires visées à l'article 34 de l'Arrêté Royal de 14 novembre 2007), référence est faite au corporate governance statement.

Elle fait partie intégrante du présent rapport de gestion et sera également reprise dans son entièreté dans le rapport annuel.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE

Comme annoncé dans le communiqué du 1^{er} février 2017, l'immeuble A de Vaci Greens a été vendu à un groupe d'investisseurs privés hongrois. Cette vente impactera positivement les résultats d'ATENOR en 2017.

Le communiqué du 16 février 2017 a également annoncé la vente de l'immeuble B de Vaci Greens à un fonds d'investissements basé en Hongrie. Cette vente contribuera positivement aux résultats d'ATENOR en 2017.

Comme annoncé dans le communiqué du 13 février, ATENOR est entrée dans une période d'exclusivité avec la société anonyme Immo-Beaulieu pour l'acquisition d'un droit d'emphytéose portant sur les deux immeubles du Certificat Beaulieu situés à Auderghem (Bruxelles). Cette transaction reste soumise à la conclusion positive d'une due diligence complète et à l'approbation de l'Assemblée Générale des porteurs du certificat Beaulieu.

En date du 10 mars 2017, ATENOR émettra un plan d'options sur actions (SOP 2017) de la filiale dénommée Atenor Group Investments (AGI).

Les options émises sur cette filiale bénéficient aux membres du Comité Exécutif, au personnel et aux prestataires de services d'ATENOR.

Ce SOP sera exerçable durant les trois périodes suivantes du 9 au 31 mars 2020, du 8 au 31 mars 2021 et du 8 au 31 mars 2022.

Aucun autre événement important depuis le 31 décembre 2016 n'est à signaler.

PERSPECTIVES POUR L'ENSEMBLE DE L'EXERCICE 2017

Les marchés immobiliers d'Europe centrale connaissent une évolution favorable. En effet, des immeubles de « grade A » y sont développés et accueillent des locataires de grande qualité dont les activités, notamment de Service Shared Center, croissent rapidement. L'attention des investisseurs en immobilier est donc logiquement attirée par ces placements, à des taux encore très attractifs.

Par sa présence à Budapest et Bucarest en tant qu'acteur majeur, ATENOR bénéficiera de l'évolution favorable de ces marchés. Outre la vente de deux immeubles à Budapest enregistrée en début 2017, ATENOR poursuivra le développement du projet Vaci Greens par la construction d'un quatrième immeuble. Les immeubles HBC à Bucarest généreront des revenus locatifs et, il est de l'intention d'ATENOR de valoriser ces immeubles sans qu'il ne soit possible à ce stade d'en donner le calendrier de réalisation.

Les résultats d'ATENOR s'appuieront également sur les ventes des projets résidentiels à Bruxelles et en province.

ATENOR poursuivra en outre le développement de son portefeuille diversifié de projets en saisissant toute opportunité de valorisation.

Par ailleurs, de nouveaux investissements seront envisagés dans le cadre du processus continu d'achat-valorisation-vente de projets correspondant à notre stratégie.

ATENOR précisera au fil de l'année, en fonction de l'évolution du portefeuille, les perspectives de l'exercice en cours, qui s'annoncent d'ores et déjà favorables.

PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

ATENOR a pour activités la réalisation de promotions immobilières, soit en direct, soit au travers de filiales.

ATENOR est confrontée aux risques et incertitudes inhérents à cette activité, et notamment à l'évolution de la conjoncture économique mondiale et des marchés dans lesquels les immeubles sont érigés, et à l'évolution des fondamentaux des marchés financiers tels que les taux d'intérêts et le volume de fonds destinés à l'investissement.

Le Conseil d'Administration est attentif à l'analyse et à la gestion des différents risques et incertitudes auxquels ATENOR et ses filiales sont soumises.

Le Conseil d'Administration expose en outre trois risques identifiés dans les procédures judiciaires auxquelles ATENOR est ou a été confrontée :

- > Dans le cadre du contentieux fiscal dit des « Sociétés de liquidités », chacune de ces procédures a abouti au cours de l'année 2016 à un jugement mettant définitivement fin aux poursuites à l'encontre d'ATENOR et ses dirigeants.
- > Dans le cadre de la construction de l'immeuble PIXEL à Luxembourg, l'association momentanée des entrepreneurs Soludec et CIT Blaton a assigné ATENOR Luxembourg en remboursement des pénalités de retard dont ATENOR avait obtenu le paiement par l'appel aux garanties bancaires (0,54 million d'euros) et en paiement de diverses autres indemnités. En date du 9 mars 2012, le Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg a partiellement fait droit à cette demande, à concurrence de 0,37 million d'euros. Le 24 mai 2012, ATENOR, a fait appel de ce jugement et a provisionné dans les comptes 2012 le montant de 0,37 million d'euros. La procédure est toujours pendante en appel. Les plaidoiries ont été fixées au 8 janvier 2018.

> Un litige oppose ATENOR Luxembourg à l'association momentanée des entrepreneurs Soludec, CIT Blaton et Van Laere, auxquels était confiée la construction de l'immeuble PRESIDENT à Luxembourg. ATENOR réclame notamment en justice l'application des pénalités contractuelles de retard, tandis que les entrepreneurs réclament diverses indemnités. L'expert judiciaire nommé en juillet 2010 a déposé son rapport en mars 2013. ATENOR Luxembourg a fait appel aux garanties bancaires constituées à son profit. Elle en a obtenu, par jugement, le paiement à hauteur de 5 millions d'euros en février 2011. Ce jugement a été confirmé en décembre 2012 par la Cour d'Appel de Luxembourg. Ce montant n'a pas été enregistré dans les résultats consolidés.

Les procédures au fond sont toujours en cours devant le tribunal d'arrondissement de Luxembourg. Celui-ci a prononcé le 17 novembre 2016 un jugement « avant dire droit » confiant au même expert une mission complémentaire d'expertise qui démarrera le 26 avril 2017.

ATENOR est d'avis que les revendications auxquelles le Groupe fait face ne sont pas fondées et, en conséquence, aucune provision autre que celle constituée dans le cadre du litige PIXEL, n'a été constituée pour faire face à ces litiges.

ADMINISTRATION

- > Votre Conseil vous propose de donner décharge de leur mandat aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2016.
- > Sur proposition du Comité de Nomination et de Rémunération, il vous propose également de renouveler pour une période de trois ans le mandat d'administrateur indépendant de la sprl SOGESTRA représentée par Nadine Lemaitre. Ce mandat d'une durée de trois ans pourra être rémunéré et arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 24 avril 2020.

La Hulpe, le 8 mars 2017

Pour le Conseil d'Administration.